

la lettre du SIPOM



Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères - N° 22 / Fév. 2011

“La nature
a besoin de nous,
préservons-la.”



Le compostage individuel

L'acier

Entretien des points
de collecte

Prévention des déchets



Réduisons
nos déchets,
ça déborde !

Triez, la nature s'en souviendra !



ÉDITO

10 ans de tri sélectif : que de chemin parcouru ensemble

15 octobre 2000 - 15 octobre 2010, en 10 ans notre comportement vis-à-vis de nos déchets à complètement changé.

Nous sommes fiers de voir que désormais tous les habitants (ou presque tous) ont rejoint la grande famille des trieurs. En effet, le tri c'est l'affaire de tous, nous sommes égaux devant cette tâche quotidienne. Au début, ce n'est pas simple, il faut prendre de nouveaux repères et puis cela est vite devenu une habitude.

Les résultats que nous avons obtenus ensemble sont excellents puisque depuis la mise en place de ce dispositif la qualité du tri s'est nettement améliorée pour tomber en dessous de la barre des 10 % de refus. Parallèlement, la quantité d'emballages ménagers recyclables qui aura pu être détournée des ordures ménagères a elle aussi nettement progressé. Ces données témoignent de vos efforts accomplis et nous vous en remercions.

Evelyne ROUANET



ALLÉGEZ VOTRE POUBELLE GRÂCE AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL !

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le compostage permet de réduire le volume de votre poubelle et de fabriquer un engrais naturel pour le jardin.
- Même si vous n'utilisez pas particulièrement le compost qui en résulte, vous pourrez constater une baisse importante de vos déchets ménagers (surtout si vous consommez des légumes verts et des fruits), c'est donc une bonne politique de recyclage et un geste citoyen.

COMMENT COMPOSTER ?

- En tas : à l'air libre dans un coin du jardin
- Avec un composteur individuel que vous pouvez réaliser vous même en palettes ou en parpaings, ou acheter dans les magasins de jardinage ou au SIPOM (composteurs en bois ou en plastique). Des composteurs en plastique recyclé sont disponibles au SIPOM. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h :
 - 320 litres (23€)
 - 420 litres (28€)

OÙ DÉPOSER LE COMPOSTEUR ?

Installez votre composteur sur un sol préalablement bêché pour favoriser la « montée » des vers, insectes et micro-organismes. Mettez le plutôt à l'abri du vent et facilement accessible.

QUE PEUT-ON METTRE DANS LE COMPOSTEUR ?

- Les déchets de cuisine : épluchures, feuilles de salade, coquilles d'œuf, marc de café, restes de repas, filtres en papier, pain, fruits et légumes, croûtes de fromage ...
- Les déchets de jardin : pieds de tomates, tontes de gazon, fleurs fanées, feuilles, ...
- Les déchets de maison : es-suie-tout, mouchoir en papier, cendres de bois froides, copeaux, papier journal, ...

! A partir du 1er mars, en raison de travaux sur le site de Revel, la mise à disposition de compost pour les particuliers est suspendue jusqu'au mois de juillet. Du compost reste disponible sur les autres déchèteries : Soual, Lalbarède, Caraman, Labruguière...

390 kg de déchets par personne et par an, c'est trop ! Et si on agissait autrement ?

En faisant du compost on peut réduire ses déchets de 40 kg par personne et par an

SIPOM

ADENE

Pour connaître les bons gestes, rendez-vous sur reduisonsnosdechets.fr

L'ACIER : RECYCLABLE À L'INFINI

100% recyclable et à l'infini, l'acier est le matériau anti gaspi par excellence.



Avec lui, rien ne se perd !

Aérosols, boîtes de conserve, canettes de boisson... tous contiennent de l'acier que l'on récupère pour produire à nouveau des voitures, des boîtes, des camions, et bien d'autres choses encore.

Avec un taux de recyclage qui dépasse les 62%, l'acier est le matériau le plus recyclé en Europe.

En 2010, avec la collecte sélective auprès des habitants du SIPOM, nous avons collecté 64,5 tonnes d'acier qui ont permis la fabrication de **79 243 boules de pétanque** ou **1233 caddies de supermarché**.

Faut-il nettoyer ses boîtes de conserve avant de les jeter ?

NON ! Il n'est pas nécessaire de les laver, il suffit de bien les vider avant de les mettre dans le bac à couvercle jaune.



CE QUE JE TRIE, REVIT !



ENTRETIEN DES POINTS DE COLLECTE LAVAGE DES BACS

Dans un souci de rationalisation des coûts de collecte, nous avons investi lors de la mise en place de la collecte sélective dans du mobilier de collecte adapté. Ainsi, en 10 ans environ 2500 nouveaux bacs de collecte ont été achetés et sont à votre disposition sur le territoire du SIPOM.

Ces bacs sont destinés à recevoir soit les emballages ménagers recyclables en vrac dans les bacs à couvercle jaune soit les déchets ménagers résiduels dans les bacs à couvercle vert. Les ordures ménagères (déchets ménagers résiduels) doivent impérativement être contenues dans des sacs en plastique fermés en évitant ainsi des salissures et de fortes nuisances pour l'ensemble des autres administrés qui doivent déposer leurs déchets dans ces bacs.

Afin de conserver ces points de dépôt dans le meilleur état d'accueil possible pour le bien de tous, le SIPOM organise le lavage des bacs de regroupement à raison de 2 passages par an. A cette occasion, les bacs sont lavés, désinfectés et un contrôle de leur état de fonctionnement est réalisé.

Pour assurer ce service, un véhicule de collecte a été équipé et un agent du SIPOM œuvre en permanence sur le terrain. Ainsi nous sommes en mesure d'effectuer deux lavages par an pour chacun des points de regroupement. Ces efforts sont cependant bien souvent réduits à néant par des comportements inciviques. Nous déplorons en effet fréquemment des dépôts d'ordures ménagères en vrac dans les bacs. Pour conserver à ces bacs le plus longtemps possible la propreté que nous nous efforçons de leur redonner il est obligatoire d'utiliser des sacs poubelles fermés

A l'inverse, seuls les emballages ménagers recyclables doivent être déposés en vrac dans le bac à couvercle jaune (ceci est indispensable pour pouvoir effectuer le tri après la collecte)

Le respect de ces consignes de bon sens permettra à tous de pouvoir utiliser ces bacs de regroupements avec le moins de nuisances possible.

RÉDUISONS NOS DÉCHETS,

CA DÉBORDE !

Suite au Grenelle de l'environnement, le SIPOM s'engage dans un programme de prévention des déchets avec l'ADEME. L'objectif principal est de diminuer la quantité de déchets jetés de 7% en 5 ans **soit pour le SIPOM : 869 tonnes ce qui correspond à 25Kg/hab.**

La première année du programme est en partie consacrée à dresser un état des lieux des déchets produits sur le secteur. Il doit en résulter un certain nombre d'actions à mettre en place avec de nombreux partenaires : associations, comité des fêtes, professionnels, particuliers, ...

La Prévention qu'est ce que c'est ?

Tout ce qui peut être fait pour moins produire de déchets : choix de consommation, utilisation, réutilisation, dons...



DEVENEZ FOYER TÉMOIN

Pour évaluer les possibilités d'amélioration, nous avons besoin de vous.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous ! Nous recherchons des foyers divers : couples avec ou sans enfant, célibataires, familles nombreuses, jeunes ou moins jeunes... N'hésitez pas à vous faire connaître afin de tester quelques uns des gestes de prévention.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Etre foyer témoin consiste à peser pendant 4 mois une certaine catégorie de déchets. Le 1er mois, les déchets sont pesés par catégorie sans changer ses habitudes. Ensuite, pendant 3 mois, en appliquant les 4 gestes que vous avez choisis, vous continuez à peser. Cela nous renseignera sur la quantité de déchets non produite grâce à des gestes de prévention. Cette expérience nous permettra de mieux cibler nos actions et nos campagnes d'information.

LES GESTES À CHOISIR :

- Limiter les impressions
- Composter ses déchets fermentescibles
- Utiliser des produits avec un éco-label



Eco-label européen



- Mettre un autocollant STOP PUB sur la boîte aux lettres
- Boire l'eau du robinet
- Acheter des produits peu transformés, locaux, en vrac
- Réutiliser ce qui peut l'être
- Gestes alternatifs (faire ses yaourts, louer au lieu d'acheter, utiliser des couches lavables...)

- Choisir le bon conditionnement
- Economiser les piles en utilisant des piles rechargeables
- Eviter les produits à usage unique ou jetable (lingettes, mouchoirs en papier...)
- Mettre les goûters de vos enfants dans des boîtes réutilisables
- Utiliser des produits rechargeables (produits ménagers, cosmétiques...)
- Acheter du savon plutôt que du gel douche
- Pour le pique nique : prendre des gourdes, des couverts lavables...
- Opter pour des paniers ou des sacs de courses réutilisables

Un kit « foyer témoin » vous sera remis par le SIPOM.

Si vous souhaitez en savoir plus, si vous voulez participer à cette démarche collective et devenir « foyer témoin » n'hésitez pas à contacter le SIPOM au 05.62.71.22.83 ou par mail : sipom@wanadoo.fr

MEMENTO DU TRI

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET LE PAPIER



LE VERRE



LES AUTRES DÉCHETS non valorisables



LA DÉCHETERIE - Pensez-y pour vos déchets non collectés en porte à porte



Avenue Marie Curie Z.I. de la Pomme - 31250 REVEL

Ouverture des bureaux, du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 05 62 71 22 83 - sipom@wanadoo.fr

